



Nous sommes ravis que vous souhaitiez poser votre candidature pour une Subvention à l'Innovation. Veuillez utiliser les informations suivantes pour répondre à des questions de base sur la Subvention à l'Innovation, sur la procédure de demande et d'autres sujets importants. Si vous avez toujours des questions, veuillez contacter l'équipe chargée des Subventions à l'Innovation dans votre région ou au siège social. Une liste de contacts est fournie à la fin du document.

Qu'est-ce qu'une Subvention à l'Innovation ?

Les Subventions à l'Innovation sont des subventions allouées pour soutenir des projets menés par des jeunes avec et sans déficiences intellectuelles en vue de promouvoir l'inclusion dans leur école et communauté. Les jeunes peuvent demander une subvention de 500, 1 000, 1 500 ou 2 000 \$ pour les projets.

Qui peut demander une subvention à l'innovation ?

Des jeunes avec et sans déficiences intellectuelles de 14 à 25 ans. S'ils déposent leur demande en tant que Binôme Unifié (un jeune avec une déficience intellectuelle et un autre sans handicap), les deux doivent avoir l'âge requis au moment de la demande.

Doivent-ils être un Binôme Unifié qui demande un financement ?

Ce n'est pas une obligation, mais la priorité est donnée aux projets menés par un Binôme Unifié.

Quel est le financement disponible ?

Les Subventions à l'Innovation sont généralement disponibles pour un montant de 500, 1 000, 1 500 et 2 000 \$.

Quels sont les projets admissibles à la Subvention à l'Innovation ?

Pour être éligible, le projet doit être mené par un/des jeune(s) d'un Programme agréé de Special Olympics et répondre à un ou plusieurs des objectifs suivants :

- Créer de nouvelles ou étendre les Écoles, Universités et Communautés Unifiées existantes.
- Engager de nouveaux Leaders de Jeunes inclusifs des écoles ou des communautés
- Favoriser la durabilité et la qualité des programmes numériques destinés aux jeunes, aux écoles ou aux communautés

En quoi consiste la procédure de demande ?

La demande nécessite les informations suivantes :

- Une section narrative
- Budget de base du projet



- Signature du formulaire d'accord de subvention avec les signatures du membre du personnel du Programme Special Olympics chargé de s'assurer de l'exécution du projet
- Photos des Leaders de Jeunes

Les dates d'ouverture des candidatures et les délais de traitement peuvent varier. Des détails spécifiques seront fournis au début de chaque cycle.

Comment le financement est-il envoyé au(x) jeune(s) ?

Tous les fonds seront envoyés au Programme agréé du demandeur et le Programme doit travailler directement avec le(s) jeune(s) pour déterminer comment les fonds seront distribués aux projets achevés avec succès. Cependant, il existe des exceptions, veuillez consulter la page « Procédure d'octroi de subvention » pour plus de détails afin de confirmer.

Quel type de rapport est exigé ?

Seul un rapport final sera exigé pour les Subventions à l'Innovation. Un modèle de rapport sera fourni et les informations suivantes seront requises :

- Au moins une publication de 500 à 800 mots sur un blog personnel décrivant l'expérience des Leaders de Jeunes dans le cadre du projet
- 10 photos et une vidéo de 30 secondes du projet ou 15 photos du projet
- 1 citation d'une personne avec une déficience intellectuelle qui a été impactée par le projet
- 1 citation d'un jeune sans déficience intellectuelle qui a été impacté par le projet
- 1 citation d'un adulte ayant participé au projet, tel qu'un enseignant, un administrateur, un parent, une autorité locale, un agent, etc.
- Objectifs atteints
- Partager tous les liens médiatiques concernant le projet (par exemple, vidéo YouTube créée, article d'actualité en ligne, etc.)

En combien de temps dois-je/devons-nous terminer le projet

Au cours de la procédure de candidature, il sera demandé au candidat de déterminer la durée du projet en fonction des choix suivants :

- 6 mois
- 9 mois

Le rapport final sera dû 30 jours à la fin de la période déterminée pour le projet.

Quel type de soutien et de ressources seront mis à ma disposition ?

Tous les bénéficiaires de subventions devront assister à une série de webinaires d'assistance technique avant de soumettre leur rapport final, ainsi qu'à l'achèvement du cours d'apprentissage en ligne sur la gestion de projet. À la page du Projet d'Innovation Jeunes, vous trouverez également des ressources générales et des informations spécifiques à la région pour votre référence.



Faut-il conserver des reçus pour les articles achetés grâce au financement ?

Oui, il n'est pas nécessaire de remettre les reçus avec le rapport final à SOI mais il convient de les transmettre aux Programmes pour archivage pendant deux ans.

Où puis-je trouver des exemples et des idées de projets réussis par le passé ?

Sur le [site web de Special Olympics Global Youth](https://www.specialolympics.org/what-we-do/youth-and-schools/youth-leaders/innovation-projects?locale=en), vous pourrez voir certains des projets approuvés. Veuillez suivre le lien : <https://www.specialolympics.org/what-we-do/youth-and-schools/youth-leaders/innovation-projects?locale=en> pour ces exemples de réussite. Par ailleurs, sur la page des ressources, vous trouverez certains des projets réussis classés par type de projet pour votre référence.

Y aura-t-il d'autres possibilités de déposer une candidature ?

Oui, les jeunes auront deux possibilités chaque année de demander des Subventions à l'Innovation.

Si je veux mener un projet en collaboration avec une école ou une université, ai-je besoin de l'approbation ou de la signature de l'école ?

Oui, il est important d'obtenir l'approbation de l'école ou des universités et/ou la signature du responsable de l'école sur le projet avant de soumettre la demande.

Si le projet est réussi, que se passe-t-il ensuite ?

Les leaders seront accueillis au sein du réseau Global Youth Leadership et auront l'occasion d'entrer en contact avec des leaders du monde entier. Grâce au réseau Global Youth Leadership, les leaders seront activés pour les années à venir.

Si un Leader de Jeunes/un Binôme Unifié a reçu une subvention pour un projet antérieur (c'est-à-dire du Sommet), peut-il/elle faire une nouvelle demande ?

Oui, mais le projet proposé doit être différent de celui qui a reçu la première subvention.

Que faire si je dois apporter des modifications ?

Si l'un des cas suivants se présente :

- changement significatif dans la description/les objectifs du projet
- changement de Leaders de Jeunes
- Un programme souhaite se retirer de la subvention
- une rallonge est nécessaire

Veuillez contacter le personnel compétent de votre Région à l'avance afin que vous puissiez obtenir l'approbation ou les recommandations de SOI et de votre Bureau Régional le plus tôt possible.



Contacts :

Siège Social innovationgrants@specialolympics.org

Afrique

Ngawa Mumba: nmumba@specialolympics.org

Jessica Tiade: jtiade@specialolympics.org

Asie-Pacifique

Pam Rolink: prolink@specialolympics.org

Asie Orientale

Rockie Zhao: rzhao@specialolympics.org

Europe-Eurasie

Jenni Hakkinen: jhakkinen@specialolympics.org

Amérique latine

Jesus Arenas: jarenas@specialolympics.org

Moyen-Orient - Afrique du Nord

Nibal Fetouni: nfetouni@specialolympics.org

Marwa Ramadan: mramadan@specialolympics.org

Amérique du Nord

Natalie Newell: nnewell@specialolympics.org

Eliana Neuwirth: eneuwirth@specialolympics.org